BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 2218

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

412 603 417 RCS Lyon.
MILLON.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 1304400.00 EUR.
Adresse : 9, Rue Eugène Hénaff, 69200 Vénissieux.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE MILLON Société par actions simplifiée au capital de 1.304.400 euros Siège social : 9, rue Eugène Hénaff 69200 VENISSIEUX 412 603 417 RCS LYON ET GROUPE CAYON Société par actions simplifiée au capital de 1.500.000 euros Siège social : Rue Louis Jacques Thénard, 71100 CHALON SUR SAONE 400 519 005 RCS CHALON SUR SAONE AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE MILLON PAR GROUPE CAYON Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHALON-SUR-SAONE du 30 juin 2020, La société MILLON, société par actions simplifiée au capital de 1.304.400 euros, dont le siège social est 9, rue Eugène Hénaff, 69200 VENISSIEUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 412 603 417 (ci-après la " Société Absorbée "), et la société GROUPE CAYON, société par actions simplifiée au capital de 1.500.000 euros, dont le siège social est rue Louis Jacques Thénard, 71100 CHALON SUR SAONE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHALON SUR SAONE sous le numéro 400 519 005 (ci-après la " Société Absorbante "), ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société MILLON par la société GROUPE CAYON. La société MILLON ferait apport à la société GROUPE CAYON de la totalité de son actif, soit 6.814.401 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 3.111.190 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 3.703.211 euros. La société GROUPE CAYON et la société MILLON étant détenues en intégralité et dirigées par la même société mère, à savoir la société COMPAGNIE FINANCIERE MONTRACHET (726 520 158 RCS CHALON SUR SAONE), il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2020, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par MILLON depuis le 1er janvier 2020 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par GROUPE CAYON. La société MILLON sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée à la date de la décision de l'associé unique de la Société Absorbante constatant sa réalisation. Les créanciers de la Société Absorbante, ainsi que ceux de la

Société Absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L.236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal de commerce de LYON pour la société MILLON en date du 13 juillet 2020, - au greffe du Tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE pour la société GROUPE CAYON en date du 13 juillet 2020. Pour avis.

